

NOTE de RENTRÉE 2015

École Primaire Joliot CURIE, 5 rue Roger Salengro, 69200 Vénissieux
Mail : ce.0693035z@ac-lyon.fr



Directrice : Mme Sylvie BLIN

Cette année, l'École Maternelle et l'École Élémentaire ont fusionné pour devenir une **École Primaire** de 15 classes !
Toute l'Équipe Enseignante est heureuse de souhaiter une très bonne rentrée scolaire à tous !

LES NUMÉROS UTILES

Maternelle : 04.78.74.14.70

Élémentaire : 04.78.01.43.90

Maison de l'enfance : 04.78.74.84.33

R.A.S.E.D. : 04.78.01.01.17

(Directeur : M. Milan NATON)

Cabinet Médical : 04.78.01.44.33

Gardien : M. Sélim BELMOKHTAR

Nouveau !

Blog de l'École : <http://ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclass.com/>

LES 7 CLASSES de MATERNELLE

- **Tout-Petits** : Mme Audrey PULFER----- ATSEM : Delphine
(**lundi** : M. Benjamin GUILLEN)
- **Petits** : Mme Sophie PIRASTU----- ATSEM : Audrey
- **Petits** : Mme Claire CHANAUD----- ATSEM : Stéphanie
- **Moyens** : Mme Marine LAMBERT----- ATSEM : Béatrice
(**lundi** : Mme Aurore RIVEIL)
- **Moyens** : Mme Léah SCHMID ----- ATSEM : Marjorie
- **Moyens-Grands** : Mme Audrey BIONDA----- ATSEM : Houria
- **Grands** : Mme Aline GAULIN ----- ATSEM : Laure
($\frac{1}{2}$ **mercredi, Jeudi et Vendredi** : Mme Dessislava SANSON)

LE R.A.S.E.D

Psychologue Scolaire : Mme PLANARD

Rééducatrice : Mme LIOURE

Maître E (aide pédagogique) : Mme BOISSON

LES HORAIRES SCOLAIRES

Ouverture : **10 minutes** avant le début de la classe.

Lundi-Mardi- Jeudi-Vendredi ⇨ 8h30 – 11h20 à 11h30 / 13h45 – 15h50 à 16h00

Mercredi ⇨ 8h30 – 11h20 à 11h30



FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Elles sont à compléter (recto ET verso !). Merci de bien les retourner à l'enseignant dès les premiers jours de classe.

ASSURANCE

Une **attestation d'assurance** est à fournir au plus tôt.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « *responsabilité civile* » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « *garantie dommages corporels* » couvre les accidents subis sans tiers.



COOPÉRATIVE SCOLAIRE



Le montant de la cotisation demandée pour la coopérative scolaire (OCCE) sera voté lors du premier Conseil d'École. Elle permettra de financer les différentes sorties scolaires réalisées pendant l'année.

REUNION DE RENTREE

Une **réunion d'informations** pour les familles sera organisée dans le courant du mois de septembre. La date vous sera communiquée très prochainement. Venez nombreux !



SIGNATURE(S) :

J'ai pris connaissance des informations...